

Fouesnant
Cap Coz - Les Glenn

12 et 13 mai
2012



INSTRUCTIONS DE COURSE

Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille
1 Chemin de Kersentic
29170 FOUESNANT
contact@cnfc.fr
www.centre-nautique-fouesnant-cornouaille.com/

CATAGLENN 2012

12 et 13 mai 2012

Lieu: Fouesnant Cap Coz – Archipel des Glénan

Autorité Organisatrice: Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille



INSTRUCTIONS DE COURSE

La Cataglen est ouverte aux catamarans de sport de 16 à 21 pieds menés par des équipages en double.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- L'avis de course ;
- Les présentes instructions de course
- Les règles d'équipement pour les catamarans,
- Les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elles est modifiée par ces instructions de course,
- Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.

2. INSCRIPTIONS

2.1 Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs, de tous les membres de l'équipage résidant en France.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFV à l'annexe 1 des RCV).

2.2 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.3 Règle de protection de l'environnement : Un voilier ne devra jeter aucun débris dans l'eau. Les débris pourront être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé :

- au centre nautique : sur les vitres de la grande salle du bâtiment principal
- aux Glénan : sur les vitres du relais SEXTANT.

3.2 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur.

3.3 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât dont l'emplacement est :

- au centre nautique : devant la grande salle du bâtiment principal
- aux Glénan : devant le relais SEXTANT sur les vitres du relais SEXTANT.

3.4 Lorsque la flamme "Aperçu " est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu.

3.5 Lorsque le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique sur l'eau, tout au long de la journée de course (port de la brassière de sécurité). Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV.

4. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 12 mai 2012

Clôture des inscriptions à 11 h00.

Briefing coureur à 12 h 00 et ouverture élargement départ.

Mise à disposition sur l'eau à 13 h 00, pour une ou deux courses

Dimanche 13 mai 2012

Mise à disposition sur l'eau à 10 h 00, pour une ou deux courses

4.1 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont définis comme suit :

- C3 : Pavillon bleu ciel siglé C3
C1 et F18 : Pavillon Violet siglé F18

Dans les présentes instructions de course, le terme "classe" recouvre une classe, une catégorie ou un groupe de classes.

Les bateaux de la catégorie C1 porteront à la seconde latte en haut de leur GV une flamme de couleur jaune.

6. ZONES DE COURSE

La zone de course de course est délimitée :

- au nord : Entrée du chenal de Port La Forêt
- à l'ouest : Longitude W 04° 06'
- à l'est : Longitude W 03°54'
- au sud : Latitude N 47°39'

7. LES PARCOURS

L'Annexe A aux présentes instructions de course décrit les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera, si possible, le cap compas approximatif du premier bord du parcours. Les numéros identifiant le parcours à effectuer sont précisés en annexe, et seront inscrits sur le tableau du bateau comité au plus tard lors de l'envoi du signal d'attention.

7.1 Quand il y a une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte dans la direction depuis la marque précédente et contourner l'une des marques de la porte.

7.2 Le comité de Course peut changer de zone de départ en envoyant le pavillon "L" qui signifie alors : « SUIVEZ MOI JUSQU'A LA NOUVELLE ZONE DE DEPART ». Si le parcours est modifié par le changement de zone de départ (parcours côtier), la première marque du parcours à respecter (hors bouée de dégagement) sera inscrite sur le tableau avec le numéro du parcours prescrit.

7.3 Cas des parcours longue distance : L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement. Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie les signaux de course.

8. MARQUES

Les marques de parcours précisées en annexe A des présentes instructions de course.

Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque telle que prévue dans le paragraphe 10 des IC.

9. PROCEDURES - DEPART

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore si possible	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir ; un signal sonore si possible	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore long si possible	1
Départ	Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore si possible	0

9.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, précisée au paragraphe 8 des IC, à l'extrémité bâbord.

9.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses.

9.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

10. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS ET REDUCTION

10.1 Description du parcours tactique : changement et réduction de parcours

10.1.1 Pour changer la position de la marque suivante, le comité de course mouillera une nouvelle marque définie en annexe A (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine dès que possible. Le changement sera signalé avant que le bateau de tête ait commencé la section de parcours, même si la nouvelle marque n'est pas encore à sa place. Toute marque à contourner après avoir contourné la nouvelle marque peut être repositionnée afin de maintenir la configuration du parcours et ceci sans signal supplémentaire. Quand lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est repositionnée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

10.1.2 Le parcours tactique peut être réduit à n'importe quelle marque.

10.2 Description du parcours raid : changement et réduction de parcours

10.2.1 Changement de parcours

Pour des raisons de sécurité, un changement de parcours pourra être imposé aux concurrents. Il sera signalé près de la marque commençant la section de parcours changée, par un bateau du comité de course qui :

- arborera le pavillon C du code international ;
- émettra des signaux sonores brefs au passage des concurrents ;
- affichera le cap compas approximatif de la ligne d'arrivée, telle que prescrit dans les IC. Les concurrents devront alors faire route directement vers la ligne d'arrivée officielle de l'épreuve.

Le changement sera signalé avant que le voilier de tête ait commencé cette section de parcours, même si la ligne d'arrivée n'est pas encore à poste.

10.2.2 Procédure de réduction de parcours a posteriori (ligne d'arrivée potentielle).

1. Ce type de réduction de parcours, apporte des modifications notamment à la règle 33 et aux Signaux de Course des RCV. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à titre exceptionnel.

2. A une porte du parcours, si un bateau comité de course arbore le pavillon "Z", cette porte constitue alors une ligne d'arrivée potentielle. Le bateau comité effectue le pointage des passages des concurrents (modification aux Signaux de Course).

3. Toutes les règles pouvant s'appliquer à une ligne d'arrivée, s'appliquent à une ligne d'arrivée potentielle.

4. Si après le passage de cette porte, une portion de parcours restant ne peut être courue (pour n'importe quelle raison jugée indispensable par le Comité de Course) le pointage effectué à la dernière ligne d'arrivée potentielle, figurant dans la portion de parcours utilisée, sera alors compté ordre d'arrivée de la course.

5. Les concurrents seront prévenus de l'arrêt de la course (ordre d'arrivée pris a posteriori) par l'envoi sur le bateau comité du pavillon «S» au-dessus de la flamme Aperçu (modification aux "Signaux de Course"). Le bateau comité accompagnera son signal d'une information par VHF sur le canal de la course.

6. Les concurrents devront alors rejoindre le port d'atterrissage, ou sa zone d'attente, dans les meilleurs délais.

7. Dans le cas où le comité de course valide ainsi le pointage effectué à une ligne d'arrivée potentielle, comme ordre d'arrivée de la course, une infraction à une règle, commise après le passage de cette ligne d'arrivée potentielle, ne pourra faire que le bateau soit pénalisé, sauf en application de la règle 69 qui s'applique indépendamment de la phase ou du moment de la course

11. ARRIVEE

11.1 Les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât du bateau comité de course portant le pavillon orange (plus bleu) et le côté parcours d'une bouée cylindrique rouge.

11.2 Quand le parcours est réduit à une porte, un bateau du comité de course à proximité de la porte montrera un pavillon S et un pavillon bleu en plus de son pavillon ou flamme orange et les bateaux devront finir en passant dans la porte dans la direction depuis la marque précédente. La ligne d'arrivée sera entre les marques formant la porte. Ceci modifie « Signaux de course : S ».

12. SYSTEME DE PENALITE

12.1 Pour les catamarans la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12.2 Un bateau qui a effectué une pénalité ou qui a abandonné selon la règle 31.2 ou 44.1 des RCV doit compléter un formulaire de reconnaissance au secrétariat de course dans le délai de dépôt des réclamations.

12.3 Tel que prévu dans la règle 67 des RCV, le comité de réclamation peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42 des RCV.

12.4 La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

13. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

13.1 Le premier bateau doit finir la course avant le coucher du soleil qui est fixé arbitrairement à 21H00 les 12 et 13 mai 2012.

13.2 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans le délai d'une heure après le premier de leur classe sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat (Cap Coz ou Glénan).

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévue.

Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

14.2 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au centre nautique ou dans le local UDNF aux Glénan.

14.3 Les infractions aux instructions 11.3, 18, 21, 23, 24 et 25 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

14.4 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée : dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille; pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

14.5 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

15. CLASSEMENT

15.1 Il sera établi :

- Un classement en temps réel pour les F18
- Un classement en temps compensé pour les C1
- Un classement en temps compensé pour les C3

15.2 Le classement général sera effectué par le cumul des temps réels de chaque course pour les Formule 18, et par le cumul des temps compensés pour groupes C1 et C3 augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables.

15.3 Le nombre de courses maximum à courir est de 4.

Une course courue et validée est suffisante pour valider l'épreuve.

Toutes les courses courues et validées seront prises en compte pour le classement.

16 PÉNALITÉS APPLICABLES

16.1 DNC, DNS, RET, DNF :

Temps du dernier voilier (de sa classe) ayant fini + 10 %

16.2 Infraction aux règles : 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3

OCS : temps de course réalisé par le voilier + 10 minutes (ceci modifie 29.1 et 30.1)

ZPG : temps de course réalisé par le voilier + 20 minutes (ceci modifie 30.2)

BFD : temps de course réalisé par le voilier + 20 minutes (ceci modifie 30.3)

16.3 Après instruction, pour les infractions aux règles du chapitre 2 :

15% du temps de course du premier voilier (de sa classe) ayant fini.

16.4 Après instruction, pour les infractions aux autres règles que celles du chapitre 2 :

Un voilier qui aura reconnu son infraction en le déclarant dans le délai prescrit par les IC, la pénalité sera laissée à l'appréciation du jury, mais ne sera en aucun cas inférieure à 15 % du temps de course du premier voilier (de sa classe) ayant fini.

La même infraction, non reconnue, la pénalité ne sera en aucun cas inférieure à 30 % du temps de course du premier voilier (de sa classe) ayant fini.

16.5 Le jury se réserve le droit de disqualifier un voilier :

DSQ : temps du dernier voilier (de sa classe) ayant fini + 30 %

16.6 Lorsque dans une manche de raid un équipage est concerné par plusieurs pénalités, seule la plus défavorable lui sera appliquée.

17. REGLES DE SECURITE

17.1 Contrôle de sortie et de retour des bateaux : Un élargement est mis en place au départ de terre et à l'arrivée à terre, des courses. Une omission à l'élargement de départ entraîne une pénalité sur la 1ère course du jour, une omission à l'élargement arrivée entraîne une disqualification sur la dernière course du jour, et un défaut d'élargement au départ et à l'arrivée entraîne une disqualification sur toutes les courses du jour. Pénalités appliquées sans instruction (modification de la règle 63.1 des RCV).

L'élargement départ est ouvert au plus tard 30 minutes avant le 1er signal d'avertissement du jour, il est clos à partir du premier signal d'avertissement du jour ; l'élargement arrivée est ouvert jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations.

L'élargement à l'arrivée aux Glénan devra se faire aussitôt la ligne d'arrivée franchie sur la plage nord de l'île Saint Nicolas en face de l'îlot Brunec

17.2 Chaque concurrent portera dès le départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre une brassière et une combinaison isothermique ou étanche.

17.3 Matériel de sécurité : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe ou par la réglementation en vigueur.

Ils devront en outre être équipés pour une navigation en respect avec la réglementation et posséder à bord :

- un grappin,
- un bout de remorquage à poste de 15 m minimum et de 6 mm de diamètre minimum à poste,
- une pagaie d'au moins 1 mètre,
- 1 bout de redressage de 4 m minimum et de 8 mm de diamètre minimum,
- 3 feux rouges à main non périmés,
- 1 brassière homologuée CE par équipier,
- un compas, une lampe étanche en état de marche,
- la carte marine de la zone de la baie de Port la Forêt jusqu'aux Glénan (SHOM 7146).

Par ailleurs, une VHF chargée ainsi qu'un couteau porté par un des équipiers sont vivement recommandés.

Le Canal VHF de course sera précisé lors du briefing.

17.4 Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler à un bateau du comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

17.5 Surveillance des équipages entre eux :

Rappel : Chapitre 1 - Règles Fondamentales des RCV

- Aider ceux qui sont en danger :
- Un voilier ou un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger. "

En application de cette règle, il est demandé aux équipages d'assurer constamment la surveillance des autres concurrents, et en cas de problème, d'en informer immédiatement le comité de course par VHF, ainsi que de porter assistance aux personnes ou aux voiliers concernés.

17.6. Annulation d'une course :

En cas d'annulation d'une course par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi en navigation groupée.

Les concurrents devront :

- Mettre leur VHF en veille sur le canal de la course pour écouter les instructions du comité de course, au moins trente minutes avant le premier signal d'avertissement du jour ;
- Assurer si nécessaire une assistance mutuelle.

Une infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) l'exclusion de l'épreuve.

18 UTILISATION DU BOUT DEHORS

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

Catégories de poids : La pesée peut se faire à tout moment de l'épreuve et concerne le poids de corps du coureur. Une infraction au choix de la catégorie de poids entraîne la disqualification pour l'épreuve.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : Flamme Orange.

22. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

23. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

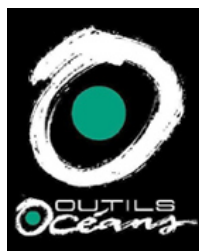
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Le Président du Comité de Course : Frédéric GUERIN

Le Président du Jury : Eric HUMEAU

PROVISoire

E.LECLERC 



DIRECT
SAILING.Brest 



Fouesnant
les Glénan 

